

## **ADMISSIBILITÉ DES PROJETS**

La valeur de la soumission du requérant doit être supérieure à un million de dollars.

Aucune aide n'est disponible quand plusieurs sociétés canadiennes se font concurrence pour obtenir le même contrat ou pour la préparation d'une soumission courante en vue d'assurer l'approvisionnement général d'un client de longue date en produits disponibles dans le commerce.

## **ÉVALUATION**

Lors de l'évaluation d'une demande, on tient compte des éléments suivants :

- la soumission est-elle nettement plus importante et présente-t-elle plus de risques que celles que la société fait habituellement?
- les chances de réussite de la soumission sont-elles raisonnables?
- dans les cas de consortiums temporaires, chaque société du consortium satisfait-elle aux critères d'admissibilité du Programme?

Un comité décide de l'approbation des projets.

## **COÛTS ADMISSIBLES**

L'aide du PDME à une soumission pour un projet d'immobilisations comprend, comme par le passé :

- une indemnité quotidienne de 100 \$ au Canada et de 150 \$ lors d'un séjour à l'étranger pour les employés professionnels travaillant à la préparation d'une soumission et à d'autres aspects du projet. Le personnel administratif et de soutien, comme les secrétaires et les commis, n'a pas droit à cette indemnité dont le montant maximum est limité à 75 % de la contribution totale du PDME.
- Le PDME prend en charge de 50 % des coûts suivants :
  - le coût d'un billet d'avion international aller-retour en classe économique ou le coût de transport équivalent pour des employés de la société ou d'éventuels clients venant au Canada ou se rendant à toute autre destination approuvée;
  - les dépenses engagées sans lien de dépendance avec le requérant pour les biens et services suivants :
    - impression, informatique et traitement de texte;